



Lettre du Maire de Mai 2021

Espérons que le mois de mai sera celui qui marquera la fin du confinement et la reprise d'une vie normale.

Le budget communal.

Le conseil municipal réuni le 13 avril a voté le budget primitif 2021.

Le budget est composé de deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe, d'une part, toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (gestion courante, salaires des personnels, intérêts de la dette, provisions...) et, d'autre part, toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (transferts de charges, prestations de services, dotations de l'état, impôts et taxes...).

La section d'investissement comporte, en dépenses, le remboursement de la dette, les dépenses d'équipement de la collectivité et, en recettes, les emprunts, les subventions. On y trouve également l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Chacune de ces deux sections a été votée à l'équilibre.

En investissement 957.364.87 €,

En fonctionnement 835.406.41 €

Soit un budget qui au total est de 1.792.771.28 €

Depuis plusieurs années on constate que la section d'investissement est supérieure à la section de fonctionnement. Or c'est généralement l'inverse. On peut en tirer deux conclusions. La première, que les dépenses de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées, la seconde, que la commune fait le choix d'investir massivement pour le bien vivre à Merris.

Les décisions budgétaires seront développées dans le bulletin municipal de juin 2021.

Gestion des déchets.

Notre mode de vie évolue constamment et certaines questions demandent de nouvelles réponses.

Force est de constater que nous produisons de plus en plus de déchets. Or les collectivités locales voient les coûts relatifs à la gestion des déchets croître de manière conséquente. Cette hausse est répercutée sur les contribuables. Elle est due à des raisons de sécurité (protection du personnel lors du traitement de l'amiante par exemple), à l'explosion de la TGAP, (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et à la diminution des recettes de ventes, (la tonne de papier par exemple, vendue auparavant 80 € ne vaut plus rien aujourd'hui).

Au global rien qu'en 2021, la hausse de la TGAP va coûter aux services de gestion près de 136 millions d'euros.

Il faut donc trouver des solutions pour simultanément diminuer la quantité de déchets, améliorer leurs modes de gestion et diminuer les coûts d'élimination.

Comment ? l'idée est d'appliquer le principe « pollueur, payeur ».

Pour ce faire la CCFI (Communauté de Commune de la Flandre Intérieure) et le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) ont décidé de mettre en place une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères **Incitative** (la REOMI). Ce qui veut dire que chaque foyer paiera en fonction des déchets qu'il produit. A cette fin, chaque famille sera dotée de bacs pucés qui permettront une facturation aux nombres de levées. Autrement dit vous paierez aux nombres de collectes de vos bacs. (Une fois par mois coûtera moins cher qu'une fois par semaine.)

Deux millions d'euros sont investis en 2021 par la CCFI pour l'achat de bacs, à minima un bac pour les ordures ménagères, un bac pour les recyclables. Une première expérimentation sera mise en place en 2022.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce grand chambardement...

Déploiement de la fibre optique.

Beaucoup l'attendent depuis longtemps. Les travaux seront réalisés par l'entreprise AXIONE à compter de ce mois jusqu'au 31 décembre 2021. Les chambres de télécommunication réalisées sur les trottoirs et la chaussée généreront des interdictions de stationner et une circulation restreinte. Nous reviendrons sur ce sujet dans la lettre du maire de juin.

Merris s'enrichit d'un nouveau commerce.

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture, dès la levée des consignes restrictives pour les commerces « non essentiels », de **L'atelier d'Alex**, un prêt à porter féminin, 21 place de l'église. ☎03 28 40 13 04.

Ouverture, le mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 10h30 à 12h30 et de 15h à 19 h.

Une belle aventure qui reçoit tous nos vœux de réussite.

Stationnement sur les trottoirs.

La situation s'est nettement améliorée au niveau de la D947 et je remercie tous les automobilistes qui pensent aux piétons. Cependant la marge de progrès reste grande sur l'ensemble du village. Aussi je réitère ma demande de laisser un passage libre pour les piétons et que, tout a chacun, fasse cet effort. Merci.

Garder le moral.

Nous vivons de plus en plus difficilement cette période d'isolement et de grande incertitude. Verra-t-on bientôt le bout de ce long tunnel ? C'est ce que je souhaite à chacun d'entre vous.

En attendant et pour rester optimiste je vous suggère de méditer cette phrase de Jean d'Ormesson :

« La vie peut être faite d'une vallée de larmes mais aussi d'une vallée de roses ».

Bien cordialement, votre maire, le 27/04/ 2021.

Yves DELFOLIE

